

Chaque année, les forces de gendarmerie doivent intervenir pour constater des cambriolages de résidences secondaires. En effet, celles-ci présentent un intérêt certain pour le délinquant en raison du fait que ces propriétés sont souvent très mal protégées, sans surveillance particulière, et renferment beaucoup de valeurs. Cependant, il est possible d'agir très simplement par quelques mesures de prévention qui peuvent détourner l'intérêt du délinquant pour votre bien.



## 1 / LA PROTECTION PÉRIMÉTRIQUE :

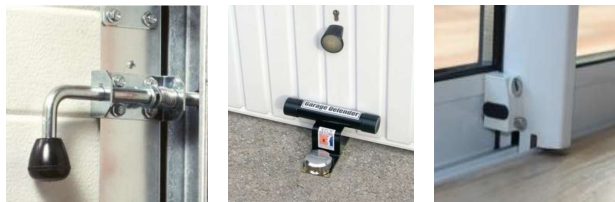
*L'espace périmétrique correspond à l'enveloppe du bâtiment. Le protéger constitue un rempart à toute agression.*

- Mettre en place, un éclairage extérieur équipé de détecteurs de mouvement afin d'alerter le voisinage sur une présence inopportune, et mettre le doute chez le délinquant.
- Sécuriser l'ensemble des ouvrants ( portes, fenêtres, et garage ) par des dispositifs de la norme A2P \*\*, au minimum.
- Fermer et verrouiller, vos portails et portillons extérieurs.
- Vérifier que votre clôture ou votre haie ne présente pas de faille ( clôture écrasée, ou trou d'homme dans la haie ).

- Mettre un affichage, indiquant que votre propriété est protégée par une alarme, ou un système de vidéoprotection.
- Ne laissez pas de matériel / outillage dans votre abri de jardin. Ce matériel pouvant être utilisé pour s'introduire chez vous.
- Remisez dans un local sûr, vos conteneurs poubelles.



- Renforcez les fermetures de la porte de garage par de béquilles.
- Renforcez les fermetures des baies vitrées par des blocs anti-coulissants.
- Renforcez les fermetures de vos volets par des barres de renforts.
- N'oubliez pas de sécuriser également les ouvrants situés à l'étage, ainsi que vos soupiraux.



## 2 / LA VOLUMÉTRIE :

*La volumétrie représente l'espace intérieur. Il constitue le dernier rempart entre le délinquant et la cible.*

- Mettez vos objets de valeurs ( bijoux, objets d'art, fusils de chasse, outillage ) dans des endroits sûrs, et protégés.
- Ne laissez pas à la vue, les clés de votre habitation, ou des véhicules qui se trouvent dans votre garage notamment : moto, quad.
- Retarder l'action du délinquant, en fermant à clé les portes intérieures notamment entre le garage, le cellier, la véranda, et les pièces principales de l'habitation.
- Compliquer l'action malveillante en démontant par exemple, les roues du quad, de la moto, ou des vélos et en les stockant dans un autre endroit de la maison (grenier).

## 3 / LA VIDÉOPROTECTION :

- Pensez à mettre en place des caméras de vidéoprotection couplées avec un dispositif d'alarme, afin de visualiser depuis votre téléphone portable ou votre ordinateur, votre résidence.

Dans votre intérêt, le conseil du référent sûreté est vivement recommandé afin de vous proposer des solutions techniques et juridiques.



#### 4 / LE CODE DE BONNE CONDUITE :

- Soyez vigilant, afin de détecter toute situation inhabituelle. ( démarchage, contact téléphonique..)
- Si vous détectez un mal fonctionnement de l'alarme, ou de la vidéoprotection, faites les réparations avant de vous absenter.
- Soyez discret auprès de votre entourage sur le fonctionnement et les mesures de sûreté mises en place, en particulier sur les réseaux sociaux.
- Avant de quitter votre domicile, prenez des photographies des pièces, ainsi que des objets de valeurs présents dans votre habitation. Ces photos seront votre mémoire et très utiles en cas de dépôts de plainte.
- N'hésitez pas à contacter votre gendarmerie. Des conseils pourront vous être fournis sur l'**Opération Tranquillité Vacances**, ainsi que sur le réseau de la **Participation citoyenne**.



#### 5 / EN CAS DE CAMBRIOLAGE :

**Ne touchez à rien :** ni les objets laissés sur place, ni ceux qui ont pu être manipulés par les voleurs et qui sont propices aux recueils d'empreintes.

**Ne nettoyez rien et n'effacez rien.**

Si vous trouvez des traces de pas, ou encore du sang, préservez-les afin d'éviter toute contamination.

**Si les auteurs sont encore sur place et sans jamais vous mettre en danger,** relevez le maximum d'informations sur les individus, sur les véhicules, et sur leur direction de fuite. Ces renseignements seront utiles pour l'intervention des gendarmes et pour leur enquête.

### QUE FAIRE SI VOUS ÊTES VICTIME D'UNE AGRESSION OU SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN CAMBRIOLAGE ?

Appelez dans les plus brefs délais la gendarmerie en composant le numéro d'urgence

# 17



### EN MATIÈRE DE PRÉVENTION PRENEZ DES MESURES ADAPTÉES

*Faites-vous conseiller par la gendarmerie, si vous souhaitez installer des dispositifs d'alarme ou de vidéoprotection, et soyez toujours en conformité avec la réglementation générale en vigueur.*

Visitez notre site : [référéntsûreté.fr](http://référéntsûreté.fr)



Votre brigade de gendarmerie locale



SOYEZ ACTEUR DE VOTRE PROPRE SÉCURITÉ – Résidences secondaires.

Votre gendarmerie locale communique

GROUPEMENT DE GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE DU PAS-DE-CALAIS

## PRÉVENTION DES ATTEINTES AUX BIENS ET AUX PERSONNES

### Je prends des mesures pour protéger ma résidence secondaire

Présentation de différentes techniques et mesures organisationnelles pour lutter contre les cambriolages des résidences secondaires.



RETROUVEZ NOUS SUR FACEBOOK  
<https://www.facebook.com/gendarmerie.dupasdecalais>